

Les zones désignées seront en mesure d'en bénéficier, et c'est de cela que nous devons féliciter l'honorable ministre.

Alors, monsieur l'Orateur, je crois que ces mesures sont bonnes, et je suis certain que si rien ne survient au sujet de cette loi, s'il n'y a pas de portes mal ouvertes ou de portes entrouvertes, ce bill rendra de grands services à la population. Il contribuera au développement économique de notre industrie et de notre main-d'œuvre. Nous aurons fait, au moins une fois dans l'histoire, quelque chose de pratique, quelque chose que les citoyens attendent depuis longtemps. Cette mesure sera bien vue à la grandeur du Canada par les gouvernements provinciaux. L'honorable ministre n'aura pas de difficulté à s'entendre avec les gouvernements des provinces, en ce qui touche la désignation des zones, pour permettre à toutes les zones et à toutes les régions éloignées des grands centres de bénéficier de l'économie canadienne.

• (3.50 p.m.)

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois et envoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale.)

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je voudrais invoquer le Règlement pour faire une proposition à la Chambre. Étant donné l'allure des débats et l'imminence de l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire, la Chambre voudrait-elle envisager de passer maintenant à ces mesures afin d'examiner deux articles, savoir l'article n^o 1—qui a déjà fait l'objet d'un ordre—concernant le bill S-33 et l'article n^o 6, la deuxième lecture du bill S-30. Lorsque l'étude de ces deux articles sera terminée, la Chambre pourrait alors s'ajourner.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): Plaît-il à la Chambre que je déclare qu'il est quatre heures et que nous passions à l'étude des mesures d'initiative parlementaire?

Des voix: D'accord.

BILLS PRIVÉS

LA COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE-VIE ATLANTIQUE

M. G. H. Aiken, au nom de M. McCleave, propose:

Que le bill S-33, loi constituant en corporation la Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie Atlantique dont a fait rapport, sans amendement, le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, soit adopté.

(La motion d'adhésion est adoptée.)

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

Des voix: Maintenant.

M. Winch: Maintenant, de l'assentiment de la Chambre.

M. Aiken au nom de M. McCleave propose la 3^e lecture et l'adoption du bill.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

LA PERTH MUTUAL FIRE INSURANCE COMPANY

M. D. Gordon Blair (Grenville-Carleton) propose que le bill S-30, concernant la Perth Mutual Fire Insurance Company, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.)

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): Conformément à un ordre spécial adopté aujourd'hui, la Chambre lève la séance jusqu'à lundi deux heures. Je profite de l'occasion pour souhaiter aux députés un temps plus clément et une fin de semaine intéressante et reposante.

(A quatre heures la séance est levée d'office, en conformité d'un ordre spécial.)